

délibération n°2019-3  
du 18 AVR. 2019

---

**AVIS SUR LA PÊCHE DE L'ANGUILLE EN EAU DOUCE SUITE À LA LEVÉE DES  
INTERDICTIONS DE CONSOMMATION ET DE COMMERCIALISATION (ARRÊTÉS  
« PCB »)**

---

Le comité de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée (COGEPOMI), délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, article R436-48 6°,

Vu le règlement intérieur du COGEPOMI Rhône-Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-415 du 7 décembre 2018 portant délégation de signature à Mme Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le plan de gestion des poissons migrateurs 2016-2021 (PLAGEPOMI) du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu le rapport de la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

**RAPPELLE** que la pêche de l'anguille en eau douce a été interrompue en quasi-totalité dans le bassin du Rhône depuis les interdictions de consommation des années 2007 et suivantes ;

**CONSTATE** que :

- les indicateurs de l'évolution de la population d'anguille qui figurent dans le rapportage 2018 de mise en oeuvre du plan de gestion de l'anguille ne montrent pas de stabilisation des effectifs ;
- les observations faites aux stations de suivi de l'observatoire des populations du bassin Rhône-Méditerranée ne donnent pas de signaux stables de reprise à la hausse des descripteurs ;

**CONSIDERE** que les autorisations annuelles de la pêche de l'anguille par les pêcheurs aux engins et aux filets ne doivent pas être délivrées tant que les observations locales ne montrent pas de consolidation à la hausse des descripteurs par rapport à la période 2010-2012 ;

**ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à la délivrance de ces autorisations ;

**PROPOSE** qu'un bilan soit à nouveau fait en COGEPOMI au début de l'année 2020 ;

**SOUHAITE** que soit examinée au plan national la possibilité de ne plus autoriser la pêche de l'anguille aux pêcheurs amateurs à la ligne dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Le président du COGEPOMI

  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Le directeur régional adjoint

**Yannick MATHIEU**